



## Rapport de la commission chargée d'examiner le préavis municipal n° 14/2017 concernant la réponse à la motion de Mme Emmanuelle Wyss (Les Verts) « encourager les jeunes citoyennes et citoyens à voter ».

Au Conseil Communal de La Tour-de-Peilz,

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie le 4 mai 2017 à 19h30 à la salle 1 de la maison de la commune. Elle était composée de :

Mesdames, Messieurs :

Sophie Blank Barbezat  
Nicolas Fardel  
David Langelaan  
Elisabeth Leimgruber  
Jacques-André Schneider  
Gilbert Vernez  
Margareta Brüssow présidente, chargée du rapport

La Municipalité était représentée par Monsieur Alain Grangier, syndic, ainsi que Monsieur Pierre-André Dupertuis, secrétaire municipal. La Commission les remercie pour les explications claires données et les exemplaires de la brochure « easyvote » mises à disposition des commissaires.

### **Explication de la Municipalité**

Après une courte introduction sur l'origine de la brochure « easyvote » qui représente l'objet de la discussion, M. Grangier explique que la brochure « easyvote » est distribuée dans notre commune aux jeunes citoyens des 18 - 25 ans depuis le début de l'année 2016.

La statistique effectuée dans notre commune sur cinq votations en 2016/2017 avec « easyvote » en comparaison avec les années 2014/2015 sans « easyvote » démontre une augmentation minime de moins de 1% du taux de participation aux votations du groupe d'âge mentionné. Un délai supplémentaire sera nécessaire pour recevoir une statistique plus révélatrice. M. Grangier propose - comme annoncé dans le préavis - de reconduire les CHF 7'000.- prévus pour « easyvote » au prochain budget, d'évaluer la situation en 2018 et de prendre une décision pour l'élaboration du budget 2019.

Un regard sur l'utilisation de cette brochure montre qu'il n'y a pas d'unanimité dans les différentes communes du canton:

- Les communes Lausanne, Montreux et Vevey n'ont pas opté pour « easyvote ».
- Nyon a abandonné la distribution.
- A Ecublens la participation aux votations augmente de 15% avec « easyvote » depuis 2014.
- Yverdon possède un parlement des jeunes.

Les responsables de « easyvote » évoquent une expérience en Suisse alémanique qui cite l'augmentation visible du taux de participation entre les villes de St. Gall (avec « easyvote ») et de Lucerne (sans « easyvote ») sur trois ans pour les jeunes électeurs de 18 -19 ans.

Pour conclure : La Municipalité reconnaît la nécessité d'appeler l'attention des jeunes électeurs sur leurs droits et leurs responsabilités de vie politique. Mais il serait encore à prouver si l'envoi

des brochures comme « easyvote » durant plusieurs années aurait un effet considérable. L'investissement de CHF 7'000,- ne paraît pas conséquent. Toutefois, si les brochures ne répondent pas à l'effet escompté, cet argent serait mal investi.

### **Délibération de la commission**

Les commissaires s'interrogent quand et où les adolescents reçoivent aujourd'hui une instruction civique. A l'accueil annuel des jeunes citoyens qui arrivent à la majorité, la Municipalité leur rappelle déjà leur droit de voter et encourage les jeunes adultes dans leur démarche. On peut aussi imaginer qu'une explication supplémentaire sur papier comme « easyvote » les incitera à en parler en famille.

En examinant la brochure « easyvote » les commissaires jugent celle-ci facile à comprendre, instructive et incitante pour un jeune électeur qui exercera pour une première ou deuxième fois son droit de vote. Mais l'envoi au-delà de 19 ans semble peu fructueux à la commission. Les jeunes adultes apprennent vite à se forger leur propre opinion et l'envoi répétitif d'une même instruction durant des années peut s'avérer comme infantilisant.

Les commissaires décident alors de proposer de restreindre déjà pour l'année 2018 la distribution des brochures « easyvote » au groupe d'âge de 18-19 ans, de refaire le bilan pour ce groupe comme proposé par la Municipalité et de prendre ensuite une décision définitive à l'élaboration du budget pour 2019.

### **Amendement**

Ainsi, à l'unanimité des commissaires nous vous recommandons d'amender la proposition de la Municipalité dans le préavis municipal n° 14/2017 comme suit :

**Dès l'année 2018 la distribution de la brochure « easyvote » sera limitée aux jeunes électeurs de 18 à 19 ans, la statistique sera réduite à ce groupe d'âge et le montant ainsi réduit pour « easyvote » sera adapté au budget 2018.**

### **Conclusions**

C'est à l'unanimité de ses membres que votre commission vous recommande, chères et chers collègues, de bien vouloir voter la conclusion suivante :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis municipal N° 14/2017,
- oui le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre de jour,

### **décide :**

- de prendre acte que le présent préavis, tel que amendé, répond à la motion de Mme Emmanuelle Wyss (Les Verts) « Encourager les jeunes citoyennes et citoyens à voter ».

Margareta Brüssow  
Présidente, chargée du rapport

La Tour-de-Peilz, le 23 mai 2017



VILLE DE  
LA TOUR-DE-PEILZ  
*Municipalité*

**PRÉAVIS MUNICIPAL N° 14/2017**

le 3 mai 2017

**Concerne :**

Réponse à la motion de Mme Emmanuelle Wyss (Les Verts) « Encourager les jeunes citoyennes et citoyens à voter ».

Au Conseil communal de  
1814 La Tour-de-Peilz

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs,

**1. Objet du préavis**

Le présent préavis a pour but de répondre à la motion de Mme Emmanuelle Wyss (Les Verts) « Encourager les jeunes citoyennes et citoyens à voter ». Celle-ci propose en substance de porter au budget communal le montant de l'abonnement annuel à la brochure Easyvote pour les jeunes citoyennes et citoyens entre 18 et 25 ans. L'objectif de la motionnaire qui, depuis lors, a quitté le Conseil communal, est de lutter contre l'abstentionnisme des jeunes. Publiée par la Fédération suisse des parlements des jeunes (FSPJ), la brochure Easyvote vulgarise à l'attention du jeune public les objets présentés en votations populaires, parallèlement aux documents de vote officiels.

**2. Historique**

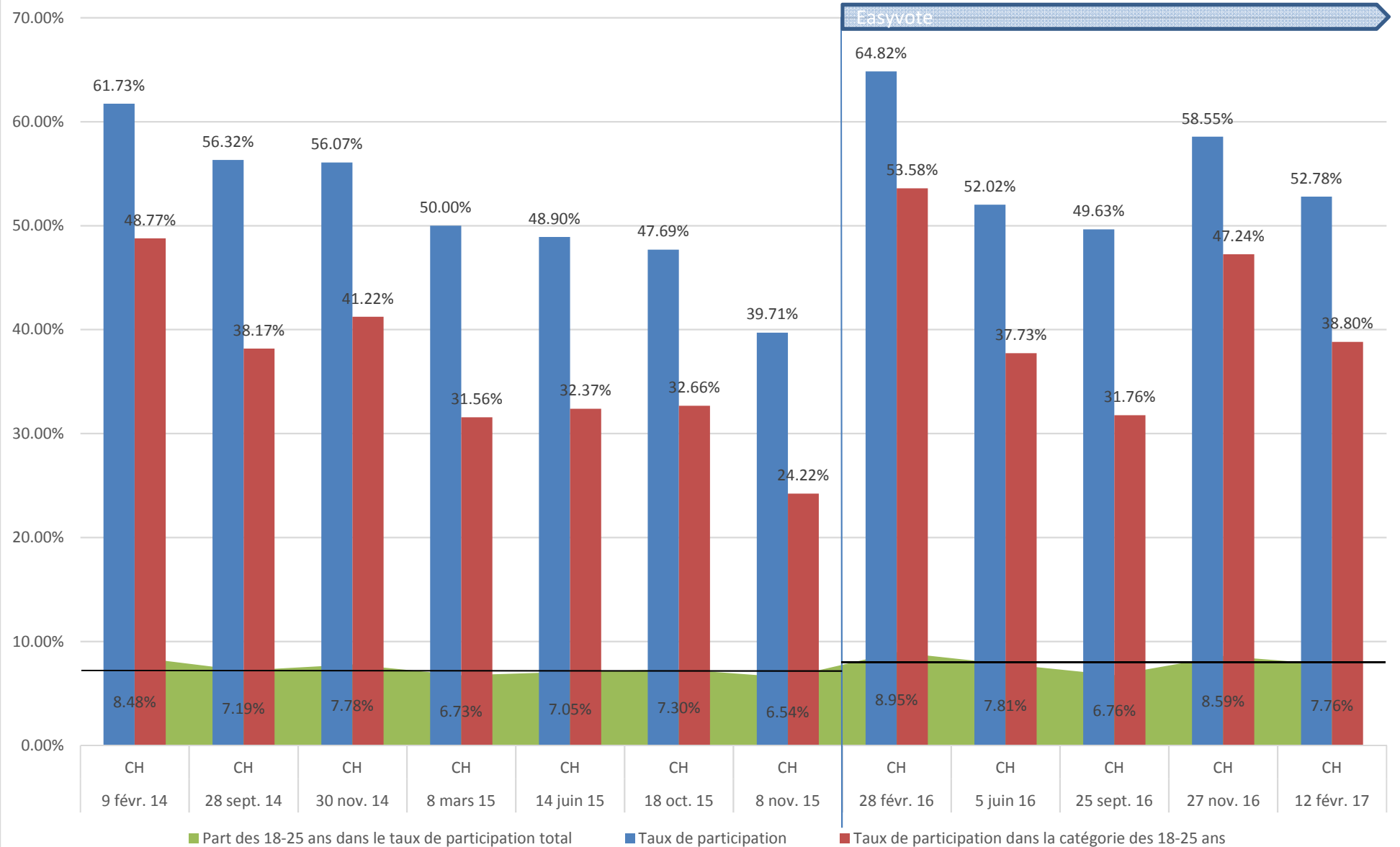
Mme Emmanuelle Wyss a développé sa motion lors de la séance du 9 septembre 2015. Celle-ci a été renvoyée à une commission pour prise en considération qui a siégé le 27 octobre. Dans son rapport, la commission a proposé à l'unanimité la prise en considération de la motion et son renvoi à la Municipalité. Le plénum a suivi cette proposition à une très large majorité dans sa séance du 9 décembre 2015. En décembre 2016, la Municipalité a sollicité et obtenu une prolongation du délai de réponse afin de disposer du recul suffisant pour évaluer l'effet de l'envoi des brochures Easyvote aux électrices et électeurs âgés entre 18 et 25 ans.

Depuis lors, la Municipalité a inscrit à son budget un montant de Fr. 7'000.-- permettant de financer l'envoi de la brochure Easyvote aux 18-25 ans lors des scrutins fédéraux.



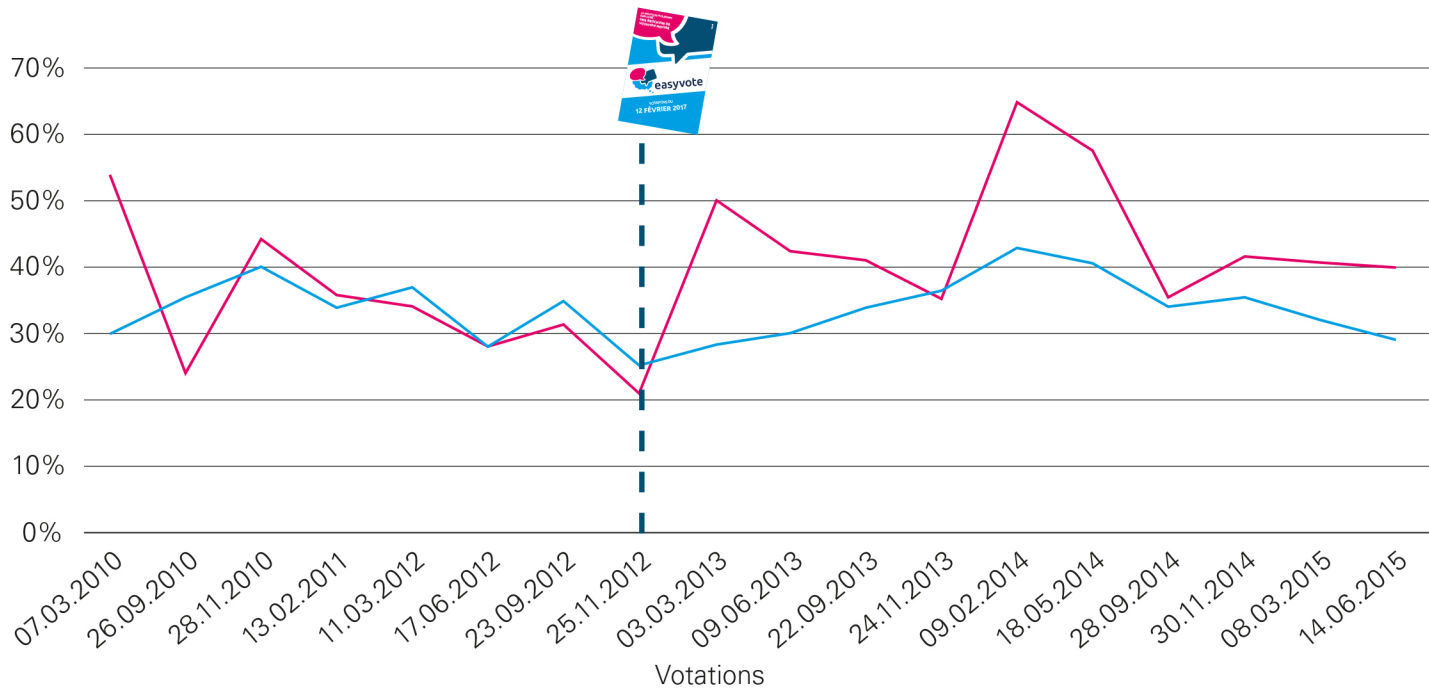


## Participation totale / participation des 18-25 ans



# Taux de participation des 18/19 ans de Lucerne et St-Gall

Sources :  
Ville de Lucerne  
et de St-Gall



- Ville de Lucerne : taux de participation des 18/19 ans, avant et après l'introduction de la brochure easyvote.
- Ville St-Gall : taux de participation des 18/19 ans, sans l'introduction de la brochure easyvote.

## MOTION

### « Encourager les jeunes citoyennes et citoyens à voter »

Lors des élections fédérales de 2011, une étude a montré que **seuls 32 % des jeunes de 18 à 25 ans** se sont prononcés, contre 50 à 70 % des citoyens plus âgés.

Pour lutter contre cet **abstentionnisme des jeunes**, un outil a été créé. Il s'agit de la **brochure explicative easyvote**, qui peut leur être envoyée avant chaque votation. Il existe également un site Internet, [www.easyvote.ch](http://www.easyvote.ch) avec des vidéos informatives. Mais un sondage sur ce même site a clairement montré que les jeunes apprécient d'avoir un document papier et sont motivés à donner leur avis lorsqu'un courrier personnel leur est adressé.

La brochure easyvote est publiée par la Fédération suisse des parlements des jeunes. Elle contient des textes « simples, compréhensibles et politiquement neutres » sur les enjeux des votations, **rédigés et relus par des jeunes de différents partis politiques**.

Les communes peuvent s'abonner à cette brochure. Cet abonnement coûte entre 6.90 et 8.30 (avec lettre d'accompagnement) par jeune citoyen-ne suisse pour 4 envois annuels, effectués directement par l'imprimeur. Pour La Tour-de-Peilz, cela représenterait une somme pouvant varier entre 6'000.- et 12'000.-, calculée chaque année selon le recensement de la population, les éventuelles élections complémentaires et les votations au niveau communal incluant les jeunes habitant-es non suisses qui peuvent exercer le droit de vote.

Le groupe des Verts propose à la Municipalité de **porter au budget l'abonnement annuel à cette brochure** pour les jeunes citoyennes et citoyens entre 18 et 25 ans (ou plus, à bien plaisir) afin qu'elles et ils puissent bénéficier de cet encouragement **dès 2016**.

Je demande donc le renvoi de cette motion à une commission pour étude et prise en considération.

Emmanuelle Wyss  
Les Verts

La Tour-de-Peilz, le 24 août 2015